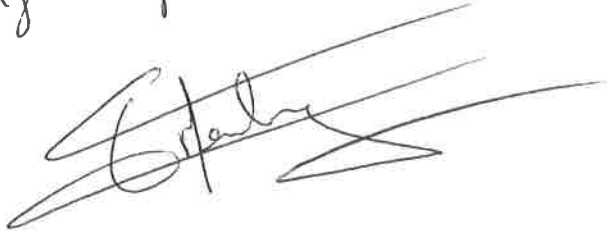

A.T.P.R.T
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 7 000 euros
Siège social : 21 BD ARTHUR MICHAUD
13015 MARSEILLE
477 575 583 RCS MARSEILLE

**PROCES-VERBAL DE LA DECISION DU PRESIDENT
DU 20 DECEMBRE 2023**

« Certifié conforme à l'original »



Le vingt décembre deux mille vingt-trois, à 10 heures, au siège social de la société 21, boulevard Arthur Michaud – 13015 Marseille.

Le Président Mr Merchica Régis demeurant 615 chemin des Merentiers 13109 Simiane-Collongue

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 3 «Siège social» des statuts,

PREMIERE DÉCISION - TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Le président décide de transférer le siège social de 21 boulevard Arthur Michaud – 13015 Marseille à 235 Chemin de la Madrague Ville – Local 3 – 13015 Marseille, à compter du 20 décembre 2023.

En conséquence, l'article 3 «Siège social» des statuts a été modifié comme suit :

«ARTICLE 3- Siège social

Le siège social est fixé à 235 Chemin de la Madrague Ville – Local 3- 13015 Marseille.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME RESOLUTION - POUVOIRS EN VUES DES FOMALITES

Le président confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures trente.

De tout ce qui a été prévu ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre prévu à cet effet.

Le Président

Mr Merchica Régis

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Merchica', with a large, sweeping flourish extending from the end of the name.